

## MON COMPTE FORMATION

### OUVERTURE ET FERMETURE DU COMPTE

Ouvert à toute personne âgée d'au moins 16 ans :

- occupant un emploi ;
  - à la recherche d'un emploi ;
  - accueillie dans un établissement et service d'aide par le travail ;
  - ayant fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite ;
  - détenue et exerçant une activité de travail ou certaines activités bénévoles ou de volontariat.
- Le compte est fermé à la date du décès de son titulaire.

### ALIMENTATION DU COMPTE

CPF alimenté en euros, en heures pour les agents publics et les personnes détenues, portés au compte du titulaire chaque année.

### GESTION EXTERNALISÉE

Service dématérialisé, « [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) » contient notamment :

- le nombre d'euros, ou le nombre d'heures pour les agents publics et les personnes détenues, inscrits sur les compteurs ;
- des informations sur les formations réalisées ;
- les activités de bénévolat ou de volontariat recensées dans le cadre du compte d'engagement citoyen.

Il propose un passeport d'orientation, de formation et de compétences aux titulaires du CPF.